AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

DELEGATION DE SIGNATURE

Date de la publication *: 16/03/2015*

La Directrice générale de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 31 mai 2013 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Hélène DJOUFELKIT, Directrice adjointe de l'Agence du Caire, à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence du Caire visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 mars 2015
En un exemplaire original

La Directrice générale

Anne PAUGAM

La présente décision a fait l'objet d'une signature selon un système de reliure ne permettant ni de retrancher ni d'ajouter de feuillet à la liasse en ayant fait l'objet, selon les mêmes termes que le présent document, à l'exception de la date de publication. L'exemplaire original de ce document relié est consultable au siège de l'Agence française de développement.